

LA CONGRÉGATION POUR LES CAUSES DES SAINTS

Le Mans

Béatification et canonisation du serviteur de Dieu
BASILE ANTOINE MARIE MOREAU

Prêtre et fondateur de la Congrégation des religieux et religieuses de
Sainte-Croix
(1799-1873)

DÉCRET CONCERNANT SES VERTUS

«Voici mon Dieu Sauveur, j'ai confiance et je ne tremble plus, car ma force et mon chant, c'est le Seigneur! Il a été pour moi le salut.» Is. 12.2

Le Serviteur de Dieu, Basile-Antoine-Marie Moreau, ne comptant pas uniquement sur les moyens humains, a placé sa confiance en Dieu et trouva en lui la force de vaincre l'adversité et de surmonter de grandes épreuves. Suite à la Révolution française, il se dévoua sans compter au renouveau spirituel de l'Église par la prédication dans les paroisses, l'éducation chrétienne de la jeunesse ainsi que dans d'autres oeuvres caritatives. Afin d'assurer la stabilité et la continuité de son oeuvre, il fonda une nouvelle famille religieuse composée de deux branches, une pour les hommes et une pour les femmes, connue sous le nom de Congrégation de Sainte-Croix.

Cet authentique témoin du Christ est né le 11 février 1799 à Laigné-en-Belin dans le département de la Sarthe en France, de parents qui exerçaient le métier de marchands. Les principes moraux lui ont été inculqués par sa famille, et le catéchisme lui fut enseigné par le vicaire de la paroisse qui lui donna aussi les bases de la littérature. Il fréquenta le collège de Château-Gontier et plus tard le séminaire du Mans où il étudia la philosophie et la théologie.

Il a été ordonné prêtre le 12 août 1821, et afin de compléter son éducation, son évêque l'envoya poursuivre sa formation pendant deux ans au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. À son retour au Mans, il enseigna la philosophie, la théologie dogmatique et les Saintes Écritures. Tout en enseignant, il continuait à s'impliquer dans des activités pastorales. Profondément préoccupé par le royaume de Dieu et le salut des âmes, il fonda une société de prêtres diocésains en août 1835 afin de venir en aide aux curés dans la prédication principalement dans les milieux ruraux. Un peu plus tard, il reçut un mandat de son évêque pour prendre en charge l'institut des frères de Saint-Joseph, fondé quinze ans plus tôt par le Père Jacques-François Dujarié, un prêtre du même diocèse. Cet institut avait été fondé afin de procurer une éducation de niveau primaire aux garçons des villages de la région. Le Serviteur de Dieu adjoignit sa société de prêtres à l'institut des frères de Saint-Joseph, une union créée par ce qui est convenu d'appeler « l'acte fondamental » du 1er mars 1837. Il posa ainsi les fondations de la Congrégation de Sainte-Croix vouée à l'éducation et au travail pastoral de l'Église, dévastée en France par la Révolution. En 1838, le Serviteur de Dieu donna une règle de vie à un groupe de femmes qu'il avait réunies afin d'assister les prêtres et les frères de Sainte-Croix. Ces femmes furent assignées à des tâches domestiques et aux soins des malades dans les écoles. Plus tard, ces mêmes femmes reçurent le mandat d'enseigner. Le 15 août 1840, le Serviteur de Dieu fut le premier prêtre de la nouvelle Congrégation de Sainte-Croix à prononcer publiquement ses vœux. Ses religieux prêtres, frères et sœurs étaient connus sous le nom de

«Salvatoristes», «Joséphites» et «Marianites» de Sainte-Croix qui obtinrent l'approbation du Saint-Siège en 1867. L'institut des hommes avait déjà revu l'approbation papale en 1857.

L'oeuvre du Serviteur de Dieu fondée pour répandre l'évangile dans les régions rurales et les Missions étrangères et pour procurer une éducation chrétienne à la jeunesse en quête d'assistance sur le plan matériel et spirituel se développe rapidement et s'étend en Afrique du Nord et sur le continent américain. Le fondateur ouvrit aussi à Rome le premier orphelinat en milieu rural à la demande de Pie IX qui lui conféra le titre de Missionnaire apostolique. Mais comme il arrive souvent aux amis de Dieu et aux fidèles témoins de l'évangile, le Père Basile fut l'objet de fausses accusations et de reniements.

En effet, certains membres de l'institut pour qui il s'était dévoué sans compter, l'accusèrent injustement de mauvaise administration, prétendant même qu'il exerçait un contrôle tyrannique. Dans les circonstances, il a cru bon de démissionner comme supérieur général. D'abord rejetée par le Saint-Siège, sa démission fut finalement acceptée.

Il endura ces souffrances avec une remarquable sérénité et trouva un apaisement dans sa foi au Christ qui éclairait sa voie. Il croyait fermement dans la vérité révélée; dans sa prédication, il proclamait sans relâche cette vérité au peuple de Dieu. Sa propre vie spirituelle était nourrie par l'eucharistie, par sa dévotion à la Vierge Marie et à saint Joseph. Sa vie entière était orientée vers le ciel.

La présence de Dieu était constante dans sa vie; ses pensées et ses oeuvres étaient orientées vers la plus grande gloire de Dieu. Motivé par son amour du Christ, il entreprit de nombreuses activités apostoliques et fonda son oeuvre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Dans ses écrits et sa vie personnelle, il s'appliqua à exhorter les autres à éviter tout piège du démon. En homme infatigable, il accepta d'innombrables sacrifices pour le bien des âmes en qui il voyait la figure du divin Rédempteur.

En raison de la négligence de certains membres, la congrégation éprouva de sérieux problèmes financiers; là encore, il agit avec un tel sens de prudence et de justice, qu'il protégea et la bonne réputation de l'institut et les droits légitimes des créanciers. Il a été fidèle aux lois de l'Église et aux règles de l'institut qu'il avait fondé. Il maîtrisa de façon remarquable sa nature impétueuse. Il mena une vie simple et austère, ajoutant volontairement des actes de pénitence à ceux déjà prescrits par la discipline de l'Église. Avec patience et dans un profond esprit d'humilité, il endura la maladie et de nombreuses adversités. À un moment où le gallicanisme sévissait, il demeura fidèle au Saint-Siège et continua à suivre fidèlement les conseils de son directeur spirituel; il était détaché des biens matériels et demeura un modèle de chasteté.

Dans les dernières années de sa vie, à titre de prêtre auxiliaire, il poursuivit son travail apostolique. Il mourut au Mans le 20 janvier 1873. Avant de mériter sa récompense éternelle, il pardonna à tous ceux qui avaient pu lui causer du tort.

Sa réputation de sainteté s'étendant, l'évêque du Mans ouvrit sa cause de béatification et de canonisation en entreprenant de colliger toute information à son sujet. Ce travail initial s'étendit de 1947 à 1950. Suite au décret introduisant sa Cause le 2 mai 1955, le procès apostolique fut mené de 1955 à 1957. La Congrégation des Rites, dans un décret publié le 23 octobre 1959, reconnut la validité de ces investigations canoniques. Après la rencontre

des consultants historiques qui eut lieu le 6 décembre 1994, les travaux habituels furent faits pour savoir si le Serviteur de Dieu avait pratiqué les vertus à un degré héroïque. Le 31 janvier 2003, une rencontre spéciale des consultants théologiques donna une réponse unanime sur la question. Les cardinaux et évêques présents à la session ordinaire du 18 mars 2003, après avoir entendu le rapport du Postulateur de la Cause, son Excellence Émile Eids, évêque titulaire de Sarepta, déclara que le serviteur de Dieu Basile-Antoine-Marie Moreau, avait pratiqué les vertus théologiques et les vertus cardinales à un degré héroïque.

Après la présentation complète du rapport par le soussigné Cardinal Préfet auprès du Souverain Pontife Jean-Paul II, sa Sainteté a reçu la demande de la Congrégation pour les Causes des Saints. Il approuva ce rapport et ordonna la promulgation du Décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu.

En présence du Cardinal Préfet soussigné, de concert avec le Postulateur de la Cause, en présence du Cardinal Archevêque de la Congrégation et de toutes les personnes concernées, le Saint Père a solennellement proclamé : « Nous déclarons que le Père Basile-Antoine-Marie Moreau, prêtre fondateur des religieux et des religieuses de la Congrégation de Sainte-Croix a pratiqué, d'une façon héroïque, les vertus théologiques de foi, d'espérance, de charité et d'amour de Dieu et de ses semblables, de même que les vertus cardinales de prudence, justice, tempérance et force. »

Le Souverain Pontife a donc ordonné que le décret concernant Basile-Antoine-Marie Moreau devienne public et qu'il soit placé dans les archives de la Congrégation pour les Causes des Saints.

Donné à Rome dans l'année de Notre Seigneur, le 12 avril 2003.

Joseph Cardinal Saraiva Martins, Préfet
Édouard Nowak, Archevêque de Luna, Secrétaire